



AC ENVIRONNEMENT
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AGENCE IDF

16 Rue Marcel Vigneron
94110 ARCUEIL
Tel : 0178121300
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AGENCE PUBLIQUE POUR L IMMOBILIER DE LA JUSTICE
67, AV DE FONTAINEBLEAU - 67 Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 0021F000363-1

A communiquer pour toute correspondance

Réalisé le : 22/08/2024

Référence mandataire : Tribunal
Judiciaire - Bâtiment association

DÉSIGNATION DU BIEN

Tribunal Judiciaire - Bâtiment
association
173 Avenue Paul Vaillant - Couturier
93000 BOBIGNY

PROPRIÉTAIRE

AGENCE PUBLIQUE POUR L
IMMOBILIER DE LA JUSTICE
67, AV DE FONTAINEBLEAU - 67
Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Diagnostics



AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48
SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com

Note de synthèse



AMIANTE : Dossier amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Absence



Diagnostic Plomb avant Démolition

Revêtements et/ou matériaux contenant du plomb

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Mission de repérage réalisée selon les dispositions des articles R1334-19 et R1334-22 du Code de la santé publique, et conformément à l'arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, à l'arrêté du 24 Décembre 2021 ainsi qu'à la norme NF X46 - 020 d'août 2017(2ème tirage).

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY

Référence client : Tribunal Judiciaire - Bâtiment
association

Désignation : Tribunal Judiciaire - Bâtiment association

Date de construction : Avant 1997

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : MAROUF MOHAMED

Accompagnateur : Nabil MESSAHEL (0800400100)

Date de repérage : 22/08/2024

Numéro attestation : CPDI5239

Délivré le : 10/03/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 ST Grégoire

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :

AGENCE PUBLIQUE POUR L IMMOBILIER DE LA JUSTICE
67, AV DE FONTAINEBLEAU - 67 Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Donneur d'ordre :

AGENCE PUBLIQUE POUR L IMMOBILIER DE LA JUSTICE
67, AV DE FONTAINEBLEAU - 67 Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

A-4 SOCIÉTÉ

Société & Siret : AC Environnement (N° 44135591400298)

Date du rapport : 02/09/2024

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A Riorges, le 02/09/2024

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION

Non

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU
DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Société

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant

- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D- Etude préalable

- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre du bâtiment concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur
- D-6 - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements
- D-7 - Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020
- D-8 - Conditions existantes au moment du prélèvement

E - Conditions de repérage

- E-1 - Modalités de repérage
- E-2 - Moyens d'investigation
- E-3 - Obligations de communication du rapport de repérage

F - Conclusions

- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de résultats du repérage

Annexes

- Annexe : Plans
- Annexe : Reportage photographique
- Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation
- Annexe : Prélèvements et analyses

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Bâtiment Association - Vol 1 (Entrée)	Bâtiment Association - Vol 2 (Bureau 1)
Bâtiment Association - Vol 3 (Archives)	Bâtiment Association - Vol 4 (Bureau 2)
Bâtiment Association - Vol 5 (Bureau 3)	Bâtiment Association - Vol 6 (Bureau 4)
Bâtiment Association - Vol 7 (W.C)	Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)
Bâtiment Association - Vol 9 (Réserve)	Bâtiment Association - Vol 10 (Extérieur)
Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)	Bâtiment Association - Vol 12 (Façade 1)
Bâtiment Association - Vol 13 (Façade 2)	

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localisation / Désignation	Justification	Investigation complémentaire restant à réaliser
Sans objet	Sans objet	Sans objet

D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Levée de doute sur vide sanitaire.

D-2 PÉRIMÈTRE DU BATIMENT CONCERNÉ DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Vide sanitaire.

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux de démolition sont programmés.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Aucun

D-5 PROGRAMME DE REPÉRAGE REGLEMENTAIRE

Conformément au programme des travaux de démolition défini par le donneur d'ordre, nous avons recherché l'ensemble des Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) concernés par les travaux de démolition définis par le donneur d'ordre, sur la base des composants et parties de composant de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique, ainsi que les MPSCA qui n'y figurant pas, cette liste étant indicative.

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées.	Plaques en fibres-ciment.
Ardoises.	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment.
Éléments ponctuels.	Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles.
Revêtements bitumineux d'étanchéité.	Rivets, faîtages, closoirs...
Accessoires de toitures.	
2. Façades	
Panneaux-sandwichs.	Plaques, joints d'assemblage, tresses....
Bardages.	Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage.
Appuis de fenêtres.	Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	

Murs et cloisons.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation.
Poteaux (périphériques et intérieurs).	Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment.
Cloisons légères ou préfabriquées.	
Gaines et coffres verticaux.	Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux.
Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	
	Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite).
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures).	Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes.
Interfaces entre structures.	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux plafonds.	Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapet, volet, rebouchage.
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières.	Portes et cloisons palières.
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.

8. Equipements divers

Chaudières, tuyauteries, étuves,
groupes électrogènes,
convecteurs et radiateurs,
aérothermes...

Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture
anticondensation, plaques isolantes (internes et externes),
tissu amiante.

9. Installations industrielles

Fours, étuves, tuyauteries...

Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture
anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante,
freins et embrayages.

10. Coffrages perdus

Coffrages et fonds de coffrages perdus.

Eléments en fibres-ciment.

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-020 POUR CHACUN DES MATÉRIELUX ET PRODUITS REPÉRÉS

Néant.

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-020

Néant.

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

Néant.

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 MODALITÉS DE REPÉRAGE

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et qui correspondent aux composants ou parties de composants de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également. L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- les plénums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

Il examine de façon exhaustive tous les locaux qui composent le bâtiment. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse.

Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. En cas de doute, il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.

Conformément aux prescriptions des articles L.1334-7, R 1334-14, R 1334-27 et R 1334-29 du code de la santé publique, à la norme NF X46-020 d'août 2017, les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées par un organisme accrédité par le COFRAC.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 01/10/2019 : « Chaque couche dissociable d'un échantillon, dont la quantité de la prise d'essai est suffisante, fait l'objet d'une analyse propre ». Afin de pouvoir respecter cette exigence réglementaire qui s'impose au donneur d'ordre, à l'opérateur de repérage et au laboratoire d'analyse, l'opérateur procédera systématiquement lors de son intervention et dans la mesure du possible, à la séparation des couches constitutives de l'ouvrage prélevé. Si le donneur d'ordre souhaite malgré tout une analyse globale des couches constituant l'échantillon, il est porté à son attention que les résultats d'analyse ne seraient pas rendus sous couvert d'accréditation COFRAC ni sous couvert de la réglementation en vigueur si les couches constituant l'échantillon étaient séparables soit lors du prélèvement soit lors de la préparation de l'échantillon par le laboratoire.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux de démolition ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition. Une nouvelle intervention de repérage complémentaire pourra être organisée, selon nos conditions tarifaires en vigueur ou conditions prévues au contrat.

Dans certains cas, la présence de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante au cœur d'un ouvrage peut être impossible à identifier avant le début des travaux de démolition (exemples : écarteurs de banches noyés dans le béton, calles de ferrailage des dalles béton, ancienne colle de revêtement de sol noyée dans une nouvelle dalle béton pour rehaussement d'un plancher, conduit noyé dans un mur en béton, etc.). Dans de tels cas, la responsabilité de l'opérateur ne pourra pas être recherchée en cas de défaut de conclusion dans son rapport. Une nouvelle intervention de repérage complémentaire pourra être organisée, selon nos conditions tarifaires en vigueur ou conditions prévues au contrat.

Enfin, il est rappelé au donneur d'ordre que le repérage doit se faire en site vide d'occupant et d'équipement ou mobilier. La présence d'occupant, d'équipement ou de mobilier peut limiter fortement la réalisation d'investigations et de sondages destructifs, et donc l'exhaustivité des conclusions du présent rapport de repérage. Le donneur d'ordre est présumé informé de nos exigences d'intervention dès la commande de notre intervention et ne pourra se prévaloir ultérieurement de défaut de conclusion ayant pour cause la présence d'occupant, d'équipements ou de mobiliers lors de notre intervention.

E-2 MOYENS D'INVESTIGATION

Pour la réalisation de notre repérage, nos moyens d'investigations mis en œuvre garantissent la réalisation d'investigations approfondies destructives et non destructives, telles que :

- Dépose de certains blocs prises pour examiner la composition interne des cloisons.
- Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons.
- Détermination des sondages destructifs ou les démontages particuliers nécessaires pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en œuvre.
- Classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques.
- Prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les marquages des matériaux ou les documents consultés par l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

E-3 OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Conformément à l'article R1334-29-6 du Code de la santé publique, le rapport du repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante avant démolition est communiqué par le propriétaire du bâtiment à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux de démolition dans l'immeuble.

F - CONCLUSIONS

F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

Commentaire n°1 : Exhaustivité des volumes sous doublages (Encoffrements, faux-plafonds, parquets, revêtements de sol, mur et plafond, bardages, doublages Placoplatre, isolations, calorifugeages, joints de menuiserie, etc.), un seul et même sondage étant représentatif d'une zone homogène (Norme NF X 46-020).

Les murs et cloisons, les gaines, coffres, les plafonds, les revêtements de sol en place ont été visités ponctuellement ; le repérage peut être complété si besoin au cours des travaux ou après dépose des éléments empêchant leur visite complète.

Des investigations complémentaires devront être menées, si, pendant les travaux des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont découverts

Des investigations approfondies concernant l'ensemble des installations électriques (câbles et équipements) n'ont pu être réalisées sans réception préalable d'un PV de consignation.

Les réseaux de fluides enterrés n'ont pu être sondés, une intervention est à prévoir pour la réalisation des sondages complémentaire lors de la phase de démolition. Vérifications impossible sans travaux de terrassement lourds.

Les joints de menuiseries entre dormant et structure du bâti n'ont pu être sondés du fait de la forte détérioration destructive à réaliser en milieu occupé.

La toiture du bâtiment n'a pas pu être inspectée car inaccessible. Risque de chute avéré.

G - SOMMAIRE DES GRILLES DE RÉSULTAT DE REPÉRAGE

- 1 - Façades**
- 2 - Parois verticales intérieures et enduits**
- 3 - Plafond et faux-plafonds**
- 4 - Revêtement de sol**
- 5 - Revêtement de mur**
- 6 - Conduits, canalisations et équipements**

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Façades

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 10 (Extérieur)	Murs	Joint de scellement	P8	Réalisation d'un prélèvement		0021F 00036 3 n°8 - 1	0021F 00036 3 n°8	Ciment - Effritable - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 12 (Façade 1)	Murs	Enduit ciment	P9	Réalisation d'un prélèvement		0021F 00036 3 n°9 - 1	0021F 00036 3 n°9	Enduit type ciment - Effritable - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 12 (Façade 1)	Murs	Enduit ciment	P9	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P9		0021F 00036 3 n°9 - 1	0021F 00036 3 n°9	Enduit type ciment - Effritable - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 12 (Façade 1)	Murs	Joint de scellement	P10	Réalisation d'un prélèvement		0021F 00036 3 n°10 - 1	0021F 00036 3 n°10	Ciment - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 13 (Façade 2)	Murs	Joint de scellement	S34	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P10		0021F 00036 3 n°10 - 1	0021F 00036 3 n°10	Ciment - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 1 (Entrée)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	P2	Réalisation d'un prélèvement		0021F 00036 3 n°2 - 1	0021F 00036 3 n°2	Plâtre - Effritable - Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 8 (Couloir)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	P3	Réalisation d'un prélèvement		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S25	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S26	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S27	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 5 (Bureau 3)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S28	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 4 (Bureau 2)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S29	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse



Amiante

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 3 (Archives)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S30	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 2 (Bureau 1)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S31	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 9 (Réserve)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S32	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 7 (W.C)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S33	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F 00036 3 n°3 - 1	0021F 00036 3 n°3	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4) - Vol 5 (Bureau 3) - Vol 4 (Bureau 2) - Vol 3 (Archives) - Vol 2 (Bureau 1) - Vol 9 (Réserve) - Vol 7 (W.C)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S25 -	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
				S26 -			00036	00036	Enduit type		
				S27 -			3 n°3 -	3 n°3	plâtre /		
				S28 -			1		Carton /		
				S29 -					Plâtre -		
				S30 -					Effritable /		
				S31 -					Effritable /		
				S32 -					Souple		
Bâtiment Associati on	Vol 3 (Archives)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	P6	Réalisation d'un prélèvement		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
							00036	00036	Plâtre -		
							3 n°6 -	3 n°6	Effritable /		
							1		Effritable Fibreux - Blanc / Blanc		
Bâtiment Associati on	Vol 3 (Archives)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S35	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
							00036	00036	Plâtre -		
							3 n°6 -	3 n°6	Effritable /		
							1		Effritable Fibreux - Blanc / Blanc		
Bâtiment Associati on	Vol 4 (Bureau 2)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S36	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
							00036	00036	Plâtre -		
							3 n°6 -	3 n°6	Effritable /		
							1		Effritable Fibreux - Blanc / Blanc		

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 4 (Bureau 2)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S37	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		0021F 00036 3 n°6 - 1	0021F 00036 3 n°6	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 5 (Bureau 3)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S38	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		0021F 00036 3 n°6 - 1	0021F 00036 3 n°6	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 5 (Bureau 3)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S39	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		0021F 00036 3 n°6 - 1	0021F 00036 3 n°6	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S40	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		0021F 00036 3 n°6 - 1	0021F 00036 3 n°6	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S41	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		0021F 00036 3 n°6 - 1	0021F 00036 3 n°6	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 3 (Archives) - Vol 4 (Bureau 2) - Vol 5 (Bureau 3) - Vol 6 (Bureau 4)	Murs et cloisons	Panneaux de cloisons	S35 -	Sondage et		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
				S36 -	extension de		00036	00036	Plâtre -		
				S37 -	la ZPSO du		3 n°6 -	3 n°6	Effritable /		
				S38 -	prélèvement		1		Effritable		
				S39 -	P6				Fibreux -		
				S40 -					Blanc / Blanc		
				S41							

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 8 (Couloir)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	P4	Réalisation		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
					d'un prélèvement		00036	00036	Faux-plafond		
							3 n°4 -	3 n°4	- Effritable /		
							1		Effritable		
									Fibreux -		
									Blanc /		
									Beige		
Bâtiment Associati on	Vol 9 (Réserve)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S11	Sondage et		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
					extension de		00036	00036	Faux-plafond		
					la ZPSO du		3 n°4 -	3 n°4	- Effritable /		
					prélèvement		1		Effritable		
					P4				Fibreux -		
									Blanc /		
									Beige		
Bâtiment Associati on	Vol 5 (Bureau 3)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S12	Sondage et		0021F	0021F	Peinture /	Négatif	Négatif sur analyse
					extension de		00036	00036	Faux-plafond		
					la ZPSO du		3 n°4 -	3 n°4	- Effritable /		
					prélèvement		1		Effritable		
					P4				Fibreux -		
									Blanc /		
									Beige		

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 3 (Archives)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S13	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		0021F 00036 3 n°4 - 1	0021F 00036 3 n°4	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 2 (Bureau 1)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S14	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		0021F 00036 3 n°4 - 1	0021F 00036 3 n°4	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 1 (Entrée)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S15	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		0021F 00036 3 n°4 - 1	0021F 00036 3 n°4	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 4 (Bureau 2)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S17	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		0021F 00036 3 n°4 - 1	0021F 00036 3 n°4	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 7 (W.C)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S18	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		0021F 00036 3 n°4 - 1	0021F 00036 3 n°4	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige	Négatif	Négatif sur analyse



Amiante

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S23	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		0021F 00036 3 n°4 - 1	0021F 00036 3 n°4	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 9 (Réserve) - Vol 5 (Bureau 3) - Vol 3 (Archives) - Vol 2 (Bureau 1) - Vol 1 (Entrée) - Vol 4 (Bureau 2) - Vol 7 (W.C) - Vol 6 (Bureau 4)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S11 - S12 - S13 - S14 - S15 - S17 - S18 - S23	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		0021F 00036 3 n°4 - 1	0021F 00036 3 n°4	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 8 (Couloir)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	P5	Réalisation d'un prélèvement		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 1 (Entrée)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S6	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 2 (Bureau 1)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S7	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 3 (Archives)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S8	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 9 (Réserve)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S9	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 5 (Bureau 3)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S10	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 4 (Bureau 2)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S19	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 7 (W.C)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S20	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S24	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F 00036 3 n°5 - 1	0021F 00036 3 n°5	Laine - Fibreux Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse



Amiante

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 1 (Entrée) -	Faux plafonds	Isolant de faux-plafond	S6 - S7	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		0021F	0021F	Laine -	Négatif	Négatif sur analyse
	Vol 2 (Bureau			- S8 -			00036	00036	Fibreux		
	1) - Vol 3			S9 -			3 n°5 -	3 n°5	Souple -		
	(Archives) - Vol			S10 -			1		Jaune		
	9 (Réserve) -			S19 -							
	Vol 5 (Bureau			S20 -							
	3) - Vol 4			S24							
Vide sanitaire	(Bureau 2) -	Faux plafonds	Panneaux et plaques	P12	Réalisation d'un prélèvement		0021F	P12	Polystyrène /	Négatif	Négatif sur analyse
	Vol 7 (W.C) -						00036		Matériau /		
	Vol 6 (Bureau						3-1 n		Bois -		
	4)						°12 - 2		Souple / Dur		
									/ Dur Fibreux		
									- Blanc / Gris		
									/ Marron		

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 1 (Entrée)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	P1	Réalisation d'un prélèvement		0021F	0021F	Colle /	Négatif	Négatif sur analyse
							00036	00036	Ragréage /		
							3 n°1 -	3 n°1	Matériau /		
							1		Colle -		
									Souple /		
									Effritable /		
									Effritable /		
									Souple -		
									Jaune /		
									Rose /		
									Marron /		
									Marron		

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 2 (Bureau 1)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S1	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 8 (Couloir)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S2	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 3 (Archives)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S3	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 9 (Réserve)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S4	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 5 (Bureau 3)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S5	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 4 (Bureau 2)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S16	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 6 (Bureau 4)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S21	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 7 (W.C)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S22	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 2 (Bureau 1) - Vol 8 (Couloir) - Vol 3 (Archives) - Vol 9 (Réserve) - Vol 5 (Bureau 3) - Vol 4 (Bureau 2) - Vol 6 (Bureau 4) - Vol 7 (W.C)	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S1 - S2 - S3 - S4 - S5 - S16 - S21 - S22	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		0021F 00036 3 n°1 - 1	0021F 00036 3 n°1	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de mur

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Bâtiment Associati on	Vol 7 (W.C)	Revêtement de mur	Colle de carrelage (faïence)	P7	Réalisation d'un prélèvement			0021F 00036 3 n°7 Phase 1	Peinture / Toile / Enduit type plâtre - Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Bâtiment Associati on	Vol 7 (W.C)	Revêtement de mur	Colle de carrelage (faïence)	P7	Réalisation d'un prélèvement			0021F 00036 3 n°7 Phase 2	Colle - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Conduits, canalisations et équipements

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
------	--------------	-----------	------------------	------------	-------------	----------------	-----------	-----------	------------	----------	------------

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Conduits, canalisations et équipements

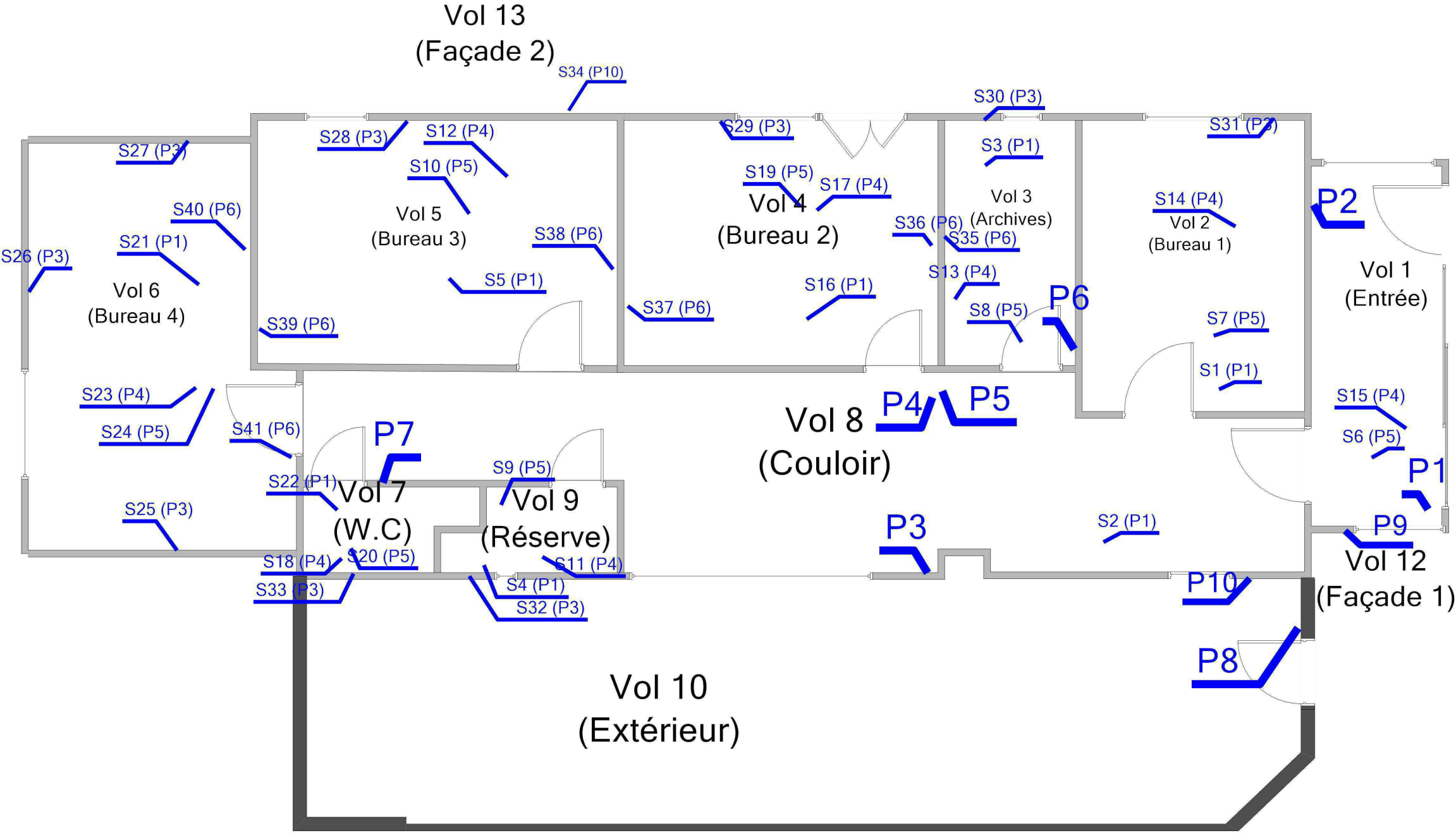
Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Vide sanitaire	Vol 11 (Vide sanitaire)	Conduit fluide non identifié	Calorifugeage	P11	Réalisation d'un prélèvement		0021F 00036 3-1 n °11 - 2	P11	Laine / Toile / Matériau - Souple Fibreux / Souple Fibreux / Bitumineux - Jaune / Beige / Noir	Négatif	Négatif sur analyse

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Bâtiment Association	Bâtiment Association - Plan de repérage - Actions menées
	Vide sanitaire	Vide sanitaire - Plan de repérage - Actions menées

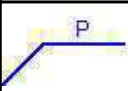
Légende

	Localisation dun prélèvement négatif
	Localisation dun sondage négatif



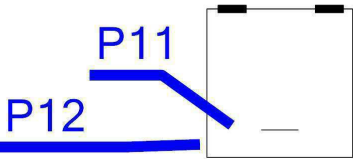
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association	22/08/2024	MAROUF MOHAMED

Légende



Localisation dun prélèvement
négatif

Vol 11
(Vide sanitaire)



ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
0021F000363 n°1 - 1 (P1)	Bâtiment Association - Vol 1 (Entrée)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°2 - 1 (P2)	Bâtiment Association - Vol 1 (Entrée)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°3 - 1 (P3)	Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°4 - 1 (P4)	Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°5 - 1 (P5)	Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°6 - 1 (P6)	Bâtiment Association - Vol 3 (Archives)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°8 - 1 (P8)	Bâtiment Association - Vol 10 (Extérieur)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°9 - 1 (P9)	Bâtiment Association - Vol 12 (Façade 1)	Prélèvement négatif
0021F000363 n°10 - 1 (P10)	Bâtiment Association - Vol 12 (Façade 1)	Prélèvement négatif
0021F000363-1 n°11 - 2 (P11)	Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)	Prélèvement négatif
0021F000363-1 n°12 - 2 (P12)	Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)	Prélèvement négatif



0021F000363 n°1 - 1 (P1) - Bâtiment Association - Vol 1
(Entrée)



0021F000363 n°2 - 1 (P2) - Bâtiment Association - Vol
1 (Entrée)



0021F000363 n°3 - 1 (P3) - Bâtiment Association - Vol 8
(Couloir)



0021F000363 n°4 - 1 (P4) - Bâtiment Association - Vol
8 (Couloir)



0021F000363 n°5 - 1 (P5) - Bâtiment Association - Vol 8
(Couloir)



0021F000363 n°6 - 1 (P6) - Bâtiment Association - Vol
3 (Archives)



0021F000363 n°8 - 1 (P8) - Bâtiment Association - Vol 10 (Extérieur)



0021F000363 n°9 - 1 (P9) - Bâtiment Association - Vol 12 (Façade 1)



0021F000363 n°10 - 1 (P10) - Bâtiment Association - Vol 12 (Façade 1)



0021F000363-1 n°11 - 2 (P11) - Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)



0021F000363-1 n°12 - 2 (P12) - Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif Amiante

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
0021F000363 n°1	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle / Ragréage / Matériau / Colle - Souple / Effritable / Effritable / Souple - Jaune / Rose / Marron / Marron - -	Bâtiment Association - Vol 1 (Entrée)	
0021F000363 n°2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Plâtre - Effritable - Blanc - -	Bâtiment Association - Vol 1 (Entrée)	
0021F000363 n°3	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Peinture / Enduit type plâtre / Carton / Plâtre - Effritable / Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Marron / Blanc - -	Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)	
0021F000363 n°4	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Peinture / Faux-plafond - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Beige - -	Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)	
0021F000363 n°5	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Laine - Fibreux Souple - Jaune - -	Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)	
0021F000363 n°6	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable Fibreux - Blanc / Blanc - -	Bâtiment Association - Vol 3 (Archives)	
0021F000363 n°7 Phase 1	Revêtement de mur	Revêtement de mur	Peinture / Toile / Enduit type plâtre - Effritable / Souple Fibreux / Effritable - Blanc / Blanc / Blanc - -	Bâtiment Association - Vol 7 (W.C)	
0021F000363 n°7 Phase 2	Revêtement de mur	Revêtement de mur	Colle - Dur - Gris - -	Bâtiment Association - Vol 7 (W.C)	
0021F000363 n°8	Façades	Murs	Ciment - Effritable - Gris - -	Bâtiment Association - Vol 10 (Extérieur)	
0021F000363 n°9	Façades	Murs	Enduit type ciment - Effritable - Gris - -	Bâtiment Association - Vol 12 (Façade 1)	
0021F000363 n°10	Façades	Murs	Ciment - Dur - Gris - -	Bâtiment Association - Vol 12 (Façade 1)	
P11	Conduits, canalisations et équipements	Conduit fluide non identifié	Laine / Toile / Matériau - Souple Fibreux / Souple Fibreux / Bitumineux - Jaune / Beige / Noir - -	Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)	

P12	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Polystyrène / Matériau / Bois - Souple / Dur / Dur Fibreux - Blanc / Gris / Marron - -	Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)
-----	--------------------------	---------------	--	---

CHANTIER

COORDONNÉES DESTINATAIRE

Référence C032021037484
Adresse Commande : 0021F000363
Affaire : VH000080
173 Avenue Paul Vaillant - Couturier
93000 BOBIGNY

AC Environnement
64, rue Clément Ader
42153 RIORGES

Limonest, le 18/10/2021

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RSC032021037484 RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Laboratoire d'analyse	AC Environnement
Normes et techniques analytiques	HSG 248 §2 : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscope Optique en Lumière Polarisée (MOLP) (1) : Morphologie et critères optiques <i>La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse. (*)</i> Parties utiles de la norme NF X 43-050 : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) (2) : Morphologie, diffraction électronique, composition chimique <i>La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse</i>
Texte réglementaire	<u>Arrêté du 1er octobre 2019</u> : Relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses
Méthodes internes	Selon les modes opératoires internes L.MO.20, L.MO.07 et L.MO.13.1
Préparation des échantillons	Prise d'essai représentative de l'échantillon - Pour une analyse MOLP : Prélèvement de fibres et montage sur lame de microscope optique - Pour une analyse META : Par attaque chimique, broyage manuel et mécanique et récupération des particules sur grilles de microscope électronique

Référence échantillon : 0021F000363_001

Référence labo	69PM00266628	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Colles de revêtement de sol		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 1 (Entrée)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP			MET			Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation	Lames examinées	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparation	Grilles examinées	Analyste
1	1	Colle Souple Jaune	-	-	-	Acétone	1	2	DGO
	2	Ragréage Effritable Rose	-	-	-				
	3	Matériau Effritable Marron	-	-	-				
	4	Colle Souple Marron	-	-	-				
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP			1 MET			

Remarque concernant l'analyse La couche Matériau / Effritable / Blanc n'est pas analysée car elle est présente en quantité insuffisante.
Couches 2, 3, 4 non dissociables analysées avec la couche 1.
Couche non-analysée : Matériau Effritable Blanc

Référence échantillon : 0021F000363_002

Référence labo	69PM00266629	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Peroirs verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Panneaux de cloisons		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 1 (Entrée)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP			MET			Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation	Lames examinées	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparation	Grilles examinées	Analyste
1	1	Plâtre Effritable Blanc	-	-	-	Acétone	1	2	DGO
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP			1 MET			

Remarque concernant l'analyse RAS

Référence échantillon : 0021F000363_003

Référence labo	69PM00266630	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Panneaux de cloisons		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 8 (Couloir)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyste	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Peinture Effritable Blanc	- - -	Acétone	1 2 DGO
	2	Enduit type plâtre Effritable Blanc	- - -		
	3	Carton Souple Fibreux Marron	1 1 EGO		
	4	Plâtre Effritable Blanc	- - -		
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			1 MOLP	1 MET	

Remarque concernant l'analyse Couches 2, 3, 4 non dissociables analysées avec la couche 1.

Référence échantillon : 0021F000363_004

Référence labo	69PM00266631	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Plafond et faux-plafonds - Faux plafonds - Panneaux et plaques		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 8 (Couloir)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyste	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Peinture Effritable Blanc	- - -	Acétone	1 2 DGO
	2	Faux-plafond Effritable Fibreux Beige	2 2 EGO		
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			1 MOLP	1 MET	

Remarque concernant l'analyse Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1.

Référence échantillon : 0021F000363_005

Référence labo	69PM00266632	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Plafond et faux-plafonds - Faux plafonds - Isolant de faux-plafond		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 8 (Couloir)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyste	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Laine Fibreuse Souple Jaune	1 1 EGO	Acétone	1 2 DGO
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			1 MOLP	1 MET	

Remarque concernant l'analyse RAS

Référence échantillon : 0021F000363_006

Référence labo	69PM00266633	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Panneaux de cloisons		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 3 (Archives)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyste	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Peinture Effritable Blanc	- - -	Acétone	1 2 DGO
	2	Plâtre Effritable Fibreux Blanc	2 2 EGO		
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			1 MOLP	1 MET	

Remarque concernant l'analyse Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1.



Référence échantillon : 0021F000363_007

Référence labo	69PM00266634	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Revêtement de mur - Revêtement de mur - Colle de carrelage (faïence)		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 7 (W.C)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyse	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Peinture Effritable Blanc	- - -	Acétone	Non détecté ●
	2	Toile Souple Fibreux Blanc	1 1 EGO		
	3	Enduit type plâtre Effritable Blanc	- - -		
2	4	Colle Dur Gris	- - -	Acétone, Acide chlorhydrique	Non détecté ●
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			1 MOLP	2 MET	

Remarque concernant l'analyse	La couche Peinture / Effritable / Rose n'est pas analysée car elle est présente en quantité insuffisante. Couches 2, 3 non dissociables analysées avec la couche 1. Couche non-analysée : Peinture Effritable Rose
-------------------------------	--

Référence échantillon : 0021F000363_008

Référence labo	69PM00266635	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	05/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Façades - Murs - Joint de scellement		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 10 (Extérieur)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyse	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Ciment Effritable Gris	- - -	Acétone, Acide chlorhydrique	Non détecté ●
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP	1 MET	

Remarque concernant l'analyse	RAS
-------------------------------	-----

Référence échantillon : 0021F000363_009

Référence labo	69PM00266636	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	06/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Façades - Murs - Enduit ciment		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 12 (Façade 1)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyse	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Enduit type ciment Effritable Gris	- - -	Acétone	Non détecté ●
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP	1 MET	

Remarque concernant l'analyse	La couche Matériau / Effritable / Marron n'est pas analysée car elle est présente en quantité insuffisante. Couche non-analysée : Matériau Effritable Marron
-------------------------------	---

Référence échantillon : 0021F000363_010

Référence labo	69PM00266637	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	06/10/2021	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	AC Environnement	Date d'analyse	18/10/2021
Type de prélèvement	Façades - Murs - Joint de scellement		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 12 (Façade 1)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP	MET	Résultat
		Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparation Lames examinées Analyse	Attaque chimique	Présence d'amiante
1	1	Ciment Dur Gris	- - -	Acétone, Acide chlorhydrique	Non détecté ●
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP	1 MET	

Remarque concernant l'analyse	La couche Matériau / Effritable / Beige n'est pas analysée car elle est présente en quantité insuffisante. Couche non-analysée : Matériau Effritable Beige
-------------------------------	---



Responsable d'équipe

Agate Maneval




Accréditation
N°1-6519
Portée
Disponible sur
www.cofrac.fr

L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole «●» sont couverts par l'accréditation.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon analysé tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les échantillons sont archivés pour une durée de 18 mois à réception au laboratoire. Les grilles d'observation au microscope sont archivées pendant une durée de trois ans.

Les données et informations relatives à l'essai ainsi que les rapports sont conservés pendant une durée de dix ans.

(*) Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm

(1) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection
(2) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection



AC ENVIRONNEMENT - 235 rue de l'étang - 69760 Limonest - Fax : 04 78 08 91 54
SIRET : 441 355 914 00504 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021)

Tél. : 0800 400 100
aclabs-limonest@ac-environnem

L.M.O.F 07.8 V5
PAGE 4 / 4



CHANTIER

Référence	C012024728325
Adresse	Commande : 0021F000363-1 Affaire : Tribunal Judiciaire - Bâtiment association 173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AC Environnement 64, rue Clément Ader 42153 RIORGES

Arcueil, le 02/09/2024

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RS012024728325
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Laboratoire d'analyse	AC LAB
Normes et techniques analytiques	HSG 248 §2 ou NF ISO 22262-1(parties utiles): Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscope Optique en Lumière Polarisée (MOLP) (1) : Morphologie et critères optiques <i>La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse dans 95% des cas (*)</i> Parties utiles de la norme NF X 43-050 :Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) (2) : Morphologie, diffraction électronique, composition chimique <i>La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse dans 95% des cas (*)</i>
Texte réglementaire	Arrêté du 1er octobre 2019 (modifié): Relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses
Méthodes internes	Selon les modes opératoires internes L.MO.20, L.MO.07 et L.MO.13.1
Préparation des échantillons	Prise d'essai représentative de l'échantillon - Pour une analyse MOLP : Prélèvement de fibres et montage sur lame de microscope optique - Pour une analyse META : Par attaque chimique, broyage manuel et mécanique et récupération des particules sur grilles de microscope électronique

Référence échantillon : 0021F000363-1_011

Référence labo	PM06469888	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	25/08/2024	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Mohamed MAROUF	Date d'analyse	02/09/2024
Type de prélèvement	Conduits, canalisations et équipements - Conduit fluide non identifié - Calorifugeage		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 11 (Vide sanitaire)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Phase	Couche	Description	MOLP			MET				Résultat		
			Nb de préparations	Lame explorées(**)	Analyste		Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste			
		Aspect, Texture, Couleur				Attaque chimique				Présence d'amiante		
1	1	Laine Souple Fibreux Jaune	-	-	-	Acétone, Chloroforme			1	2	JFA	Non détecté
	2	Toile Souple Fibreux Beige	-	-	-							
	3	Matériau Bitumineux Noir	-	-	-							
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP			1 MET						

Remarque concernant l'analyse Couches 2, 3 non dissociables(***) analysées avec la couche 1.

Référence échantillon : 0021F000363-1_012

Référence labo	PM06469889	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	25/08/2024	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Mohamed MAROUF	Date d'analyse	02/09/2024
Type de prélèvement	Plafond et faux-plafonds - Faux plafonds - Panneaux et plaques		
Zone de prélèvement	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association - Vol 11 (Vide sanitaire)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Description			MOLP		MET				Résultat	
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame explorées (**)	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées (**)	Analyste	Présence d'amiante	
			-	-		-	-			-
1	1	Polystyrène Souple Blanc	-	-	-	Acétone	1	2	JFA	Non détecté
	2	Matériau Dur Gris	-	-	-					
	3	Bois Dur Fibreux Marron	-	-	-					
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET					

Remarque concernant l'analyse Couches 2, 3 non dissociables(***) analysées avec la couche 1.



AC LAB

- 16 rue Marcel Vigneron - 94110 Arcueil

SIRET : 95352119200039 - N° de TVA Intracommunautaire : FR26953521192 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024)

contact_aclab@itga.fr

L.MO.F 07.8 V10

PAGE 1 / 2

Référence dossier: RSC012024728325

Nombre TOTAL d'analyses MOLP et META réalisées sur l'ensemble des échantillons : 0 MOLP et 2 MET

Nombre TOTAL des analyses rendues sous accréditations Cofrac : 2/2

(*) Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm

(**) Lames explorées/Grilles explorées = Toutes lames/grilles de préparation ayant fait l'objet de vérification de leur conformité avant de procéder à la lecture

(*** La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines)

Cpcn(uvg)
Marion Gauin ThimonAccréditation
N°1-7327
Portée
Disponible sur
www.cofrac.fr

L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole ● sont couverts par l'accréditation.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon analysé tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les échantillons sont archivés pour une durée de 6 mois à réception au laboratoire. Les grilles d'observation au microscope sont archivées pendant une durée de trois ans.

Les données et informations relatives à l'essai ainsi que les rapports sont conservés pendant une durée de dix ans.

(1) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection

(2) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection

AC LAB
- 16 rue Marcel Vigneron - 94110 Arcueil
SIRET : 95352119200039 - N° de TVA Intracommunautaire : FR26953521192 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024)

contact_aclab@itga.fr

L.MO.F 07.8 V10

PAGE 2 / 2

Diagnostic Plomb avant Démolition

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation / réhabilitation ou de démolition définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un constat de risque d'exposition au plomb ni un diagnostic du risque d'intoxication au plomb, qui relèvent des obligations prévues par le code de la santé publique.

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DU BIEN

Adresse : 173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY

Batiment : NC

Etage : NC

Références client : re - Bâtiment association

N° de lot : Non communiqué

Désignation : Tribunal Judiciaire - Bâtiment association

Date de construction ou permis de construire : Avant 1997

Fonction du bâtiment : Commerce

A-3 APPAREIL A FLUORESCENCE X ET LABORATOIRE D'ANALYSE

Modèle d'appareil / n°série : FONDIS FenX (2-0262)

Date de chargement de la source : 03/08/2022

Nature radionucléide : Cd-109

Activité initiale : 850 Mbq

Date de fin de validité de la source : 03/08/2027

Adresse du laboratoire éventuel : Pas d'analyse effectuée

A-5 AUTEUR DU CONSTAT / ORGANISME

Société & Siret : AC Environnement - 44135591400298

Nom prénom : MAROUF MOHAMED

Certification n° : CPDI5239

Délivré le : 22/10/2020

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 ST Grégoire

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :

AGENCE PUBLIQUE POUR L IMMOBILIER DE LA JUSTICE
67, AV DE FONTAINEBLEAU - 67 Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Donneur d'ordre :

AGENCE PUBLIQUE POUR L IMMOBILIER DE LA JUSTICE
67, AV DE FONTAINEBLEAU - 67 Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Accompagnateur : Propriétaire

A-4 MISSION

Date de la mission : 22/08/2024

Date du rapport : 22/08/2024

Référence mission : 0021F000363-1

Circonstance du constat : Démolition

Présence de locaux non visités

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité et doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou réaliser les travaux.

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation du bien
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Appareil à fluorescence x et laboratoire d'analyse
- A-4 - Mission
- A-5 - Auteur du constat / Organisme

B - Sommaire

C - Mission

- C-1 - Conclusion
- C-2 - Validité du diagnostic
- C-3 - Commentaires
- C-4 - Descriptif des travaux et documentation(s) transmise(s)

D - Stratégie de mesures

- D-1 - L'identification des locaux et des zones
- D-2 - Identification des revêtements et matériaux
- D-3 - Identification des unités de diagnostic
- D-4 - Choix des points de mesures
- D-5 - Relevé des mesures

E - Synthèse de la mission

- E-1 - Locaux visités
- E-2 - Locaux non visités
- E-3 - Résultat des mesures

F - Informations sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

- F-1 - Informations relatives aux travaux en présence de plomb
- F-2 - Textes de référence
- F-3 - Ressources documentaires

G - Annexes :

- G-1 - Notice d'informations
- G-2 - Croquis
- G-3 - Attestation d'autorisation d'exercer par l'ASN
- G-4 - Attestation de certification et d'assurance

C - MISSION

C-1 CONCLUSION

Rappel de la réglementation :

Conformément au Code du Travail (Article R4412-1 et suivants) : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR, tout Maître d'Ouvrage amené à réaliser des travaux dans un bâtiment est tenu de procéder, en collaboration avec le coordonnateur SPS s'il y a lieu, à l'évaluation des risques liés aux travaux en vue de la transmission du résultat de cette évaluation aux entreprises intervenantes.

Cette évaluation doit permettre aux donneurs d'ordre et aux entreprises intervenantes d'évaluer les risques professionnels qui dépendent de la combinaison de deux facteurs : le danger et le mode opératoire. Il n'est donc pas prévu que le diagnostiqueur s'appuie sur une valeur seuil pour conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

C-2 VALIDITÉ DU DIAGNOSTIC

Objet du diagnostic : ce diagnostic ne porte que sur les unités de diagnostic concernées par les travaux (voir descriptif des travaux au paragraphe C.4).

Il n'est valable que dans le cadre de la réalisation des travaux.

Ce présent diagnostic plomb ne peut être utilisé en cas de vente ou de location

Circonstance du présent constat : Démolition

C-3 COMMENTAIRES

Commentaire n°1

Exhaustivité des volumes sous doublages (Encoffrements, faux-plafonds, parquets, revêtements de sol, mur et plafond, bardages, doublages Placoplatre, isolations, calorifugeages, joints de menuiserie, etc.), un seul et même sondage étant représentatif d'une zone homogène (Norme NF X 46-020). Les murs et cloisons, les gaines, coffres, les plafonds, les revêtements de sol en place ont été visités ponctuellement ; le repérage peut être complété si besoin au cours des travaux ou après dépose des éléments empêchant leur visite complète. Des investigations complémentaires devront être menées, si, pendant les travaux des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont découverts. Des investigations approfondies concernant l'ensemble des installations électriques (câbles et équipements) n'ont pu être réalisées sans réception préalable d'un PV de consignation. Les réseaux de fluides enterrés n'ont pu être sondés, une intervention est à prévoir pour la réalisation des sondages complémentaire lors de la phase de démolition. Vérifications impossible sans travaux de terrassement lourds. Les joints de menuiseries entre dormant et structure du bâti n'ont pu être sondés du fait de la forte détérioration destructive à réaliser en milieu occupé. La toiture du bâtiment n'a pas pu être inspectée car inaccessible. Risque de chute avéré.

C-4 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

- Périmètre d'intervention défini par le donneur d'ordre : Bâtiment complet pour démolition
- Programme des travaux défini par le donneur d'ordre : Avant démolition

D - STRATÉGIE DE MESURES

D-1 L'IDENTIFICATION DES LOCAUX ET DES ZONES

Identification des locaux :

L'opérateur de repérage effectue une visite du bâtiment suivant le périmètre de repérage. Il dresse la liste détaillée :

¾ des locaux (bureaux, pièces d'habitation, sanitaires, espaces de stockage et de production, circulations, etc.) ;

¾ des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures, etc.).

Cas particuliers :

¾ dans une cage d'escalier : un palier ou une volée d'escalier, sont considérés comme des locaux distincts ;

¾ une gaine d'ascenseur est considérée comme un local.

L'opérateur de repérage doit respecter l'identification des bâtiments et locaux transmise par le donneur d'ordre, si elle existe. Chaque local et ouvrage extérieur est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'opérateur de repérage dresse la liste des locaux ou parties de locaux non visités et en justifie la raison. Il désigne chaque local visité ou non sur le plan du bâtiment fourni par le donneur d'ordre.

Identification des zones :

L'opérateur de repérage divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le plan. Pour les locaux, ces zones correspondent généralement à leurs différentes faces.

Exemple :

À chaque zone peut être attribuée une lettre (A, B, C, ...), le sens de lecture étant celui des aiguilles d'une montre. Le mur d'entrée dans le local est ainsi noté A, le suivant à gauche B, etc.

L'opérateur de repérage peut décomposer une zone complexe en plusieurs parties (Ex. : AA, AB ou A1, A2, etc.).

Identification des unités de repérage :

Une unité de repérage se définit a minima avec les critères suivants :

- le niveau (rez-de-chaussée, étage X...) ;
- le local ;
- la zone ;
- produit ou matériau ;
- le substrat ;
- le revêtement.

L'unité de repérage fait l'objet de mesures selon les dispositions du paragraphe 7.4 de la norme NF X 46-035.

L'opérateur dresse la liste des unités de repérage suivant le descriptif du programme des travaux :

- dans chaque local ;
- dans les parties communes intérieures et extérieures ;
- dans les escaliers ;
- au niveau de la couverture.

Cas particuliers :

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de repérage :

- l'ensemble des plinthes d'un même local (unité de repérage continue) ;
- l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local (unité de repérage continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des marches et contremarches, garde-corps, balustres etc. d'un même local (unité de repérage continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des modénatures d'une façade (unité de repérage continue).

Chaque face d'éléments de construction communs à au moins deux zones de locaux différents (notamment portes, fenêtres, cloisons mobiles...) est une unité de repérage. En fonction du programme de travail, chaque unité de repérage doit être rattachée à un local.

D-2 L'IDENTIFICATION DES REVÊTEMENTS ET MATÉRIAUX

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent document, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences.

Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

D-3 STRATEGIE DE MESURAGE

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet d'une mesure avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb. L'opérateur de repérage définit le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux. Si plusieurs mesures sont réalisées, elles sont prises à des endroits différents et répartis de façon pertinente (par exemple : parties hautes et basses d'un même mur).

Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Pour une unité de repérage définie (même historique et recouvrement) au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'opérateur décomposera l'unité de repérage définie initialement en plusieurs unités de repérage distinctes et complètera les mesures jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, l'opérateur réalisera des mesures complémentaires.

D-4 CHOIX DES POINTS DE MESURES

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic et des travaux à effectuer.

En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur -seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux. Si plusieurs mesures sont réalisées sur une UD elles seront prises à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Toutes les mesures effectuées par UD doivent être consignées dans le rapport sous réserve d'écarter les valeurs aberrantes. Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire par méthode ICP ou acide /soluble.

D-5 RELEVÉ DES MESURES

Les résultats sont consignés dans un tableau et exprimés en mg/cm² pour la fluorescence X avec précision des incertitudes de mesures.

L'opérateur de repérage peut avoir recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire. Les résultats seront renseignés en mg/g.

L'opérateur de repérage n'a pas à se prononcer sur le niveau de risque que présentent les valeurs mesurées ou les constats visuels effectués, cependant, il joint à son diagnostic **une notice d'information.** Celle-ci vise à informer le donneur d'ordre et les entreprises de travaux du risque que présente le plomb et des mesures de prévention à mettre en œuvre le cas échéant.

E - SYNTHÈSE DE LA MISSION

E-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Bâtiment Association : Vol 1 (Entrée)	Bâtiment Association : Vol 2 (Bureau 1)
Bâtiment Association : Vol 3 (Archives)	Bâtiment Association : Vol 4 (Bureau 2)
Bâtiment Association : Vol 5 (Bureau 3)	Bâtiment Association : Vol 6 (Bureau 4)
Bâtiment Association : Vol 7 (W.C)	Bâtiment Association : Vol 8 (Couloir)
Bâtiment Association : Vol 9 (Réserve)	Bâtiment Association : Vol 10 (Extérieur)
Vide sanitaire : Vol 11 (Vide sanitaire)	Bâtiment Association : Vol 12 (Façade 1)
Bâtiment Association : Vol 13 (Façade 2)	:

E.2 LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS

Localisation	Motif	Remarque

E-3 RÉSULTAT DES MESURES

Etalonnage

1	Etalonnage début	Valeur témoin	1	Valeur étalonnage	1	mesure conforme notice fournisseur
2	Etalonnage fin	Valeur témoin	1	Valeur étalonnage	1	mesure conforme notice fournisseur

TABLEAU DES MESURES

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
-----------------	------	--------------------------	------------------------------	----------	------------	------------------------------	----------------------	-------------------

Bâtiment Association - Vol 1 (Entrée)

71	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
72	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 1

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
-----------------	------	--------------------------	------------------------------	----------	------------	------------------------------	----------------------	-------------------

Bâtiment Association - Vol 2 (Bureau 1)

21	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
22	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
23	B	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
24	B	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
25	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
26	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
27	D	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
28	D	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 4

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
-----------------	------	--------------------------	------------------------------	----------	------------	------------------------------	----------------------	-------------------

Bâtiment Association - Vol 3 (Archives)

29	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
30	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
31	B	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
32	B	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu



Plomb

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Bâtiment Association - Vol 3 (Archives)								
33	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
34	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
35	D	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
36	D	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
Nombre total d'unités de Diagnostic : 4								
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Bâtiment Association - Vol 4 (Bureau 2)								
37	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
38	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
39	B	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
40	B	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
41	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
42	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
43	D	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
44	D	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
Nombre total d'unités de Diagnostic : 4								
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Bâtiment Association - Vol 5 (Bureau 3)								
45	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
46	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
47	B	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
-----------------	------	--------------------------	------------------------------	----------	------------	------------------------------	----------------------	-------------------

Bâtiment Association - Vol 5 (Bureau 3)

48	B	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
49	C	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
50	C	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
51	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
52	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 4

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
-----------------	------	--------------------------	------------------------------	----------	------------	------------------------------	----------------------	-------------------

Bâtiment Association - Vol 6 (Bureau 4)

53	A	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
54	A	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
55	B	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
56	B	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
57	C	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
58	C	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
59	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
60	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
61	E	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
62	E	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 5

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
-----------------	------	--------------------------	------------------------------	----------	------------	------------------------------	----------------------	-------------------

Bâtiment Association - Vol 7 (W.C)



Plomb

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Bâtiment Association - Vol 7 (W.C)								
63	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
64	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 1

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)								
3	A	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
4	A	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
5	B	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
6	B	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
7	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
8	D	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
9	F	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
10	F	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
11	G	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
12	G	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
13	H	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Droite	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
14	H	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
15	I	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
16	I	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
17	J	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
18	J	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
19	L	Mur plâtre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Bâtiment Association - Vol 8 (Couloir)								
20	L	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Centre	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
Nombre total d'unités de Diagnostic : 9								
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Bâtiment Association - Vol 9 (Réserve)								
65	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
66	A	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
67	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Bas Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
68	C	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Gauche	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
69	F	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Centre	Plâtre	Papier peint	0 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
70	F	Mur platre papier peint (Mur)-Mur1	Haut Droite	Plâtre	Papier peint	Non mesuré	-	Inconnu
Nombre total d'unités de Diagnostic : 3								
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)								
73	H	Mur ciment peint --Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
74	H	Mur ciment peint --Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
75	A	Mur ciment peint --Mur1	Bas Centre	Ciment	Peinture	0,08 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
76	A	Mur ciment peint --Mur1	Centre Centre	Ciment	Peinture	0,05 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
77	B	Mur ciment peint --Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
78	B	Mur ciment peint --Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
79	C	Mur ciment peint --Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu
80	C	Mur ciment peint --Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm²	Non dégradé	Inconnu



Plomb

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Vide sanitaire - Vol 11 (Vide sanitaire)								
81	D	Mur ciment peint --Mur1	Bas Droite	Ciment	Peinture	0,09 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
82	D	Mur ciment peint --Mur1	Bas Droite	Ciment	Peinture	0,09 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
83	E	Mur ciment peint --Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
84	E	Mur ciment peint --Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
85	F	Mur ciment peint --Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
86	F	Mur ciment peint --Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
87	G	Mur ciment peint --Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
88	G	Mur ciment peint --Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
89	F	Plafond béton brut-Plafond1	Centre Centre	Béton	Brut	Non mesuré	-	Inconnu
Nombre total d'unités de Diagnostic :		9						

F - INFORMATIONS SUR LES PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EXPOSITION AU PLOMB

F-1 INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX EN PRÉSENCE DE PLOMB

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant des particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de travaux,
- remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes.

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- choisir la technique d'intervention la moins polluante (exemple : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs).

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires - douches - sanitaires - restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- Des conseils dans le choix des protections,
- Une aide à l'information et à la formation,
- Une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

F-2 TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code de la Construction et de l'Habitat :

- Code de la Construction et de l'Habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et le Code de la Santé Publique.

Code du Travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du Travail Articles R4412-59 et suivants du Code du Travail : Prévention de certains risques d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.
- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en oeuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du Code du Travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le Code du Travail et le Code de la Santé Publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.4512-7 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention
- Code de la Santé publique: Arrête du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

F-3 RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP Décembre 2013 ;
- Document ED 909 Interventions peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, Septembre 2013 ;

Sites Internet :

- Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- Ministère chargé du logement : <http://www.logement.gouv.fr>
- OPPBTP : <http://www.preventionbtp.fr>
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : <http://www.anah.fr/> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <http://www.inrs.fr/>

G - ANNEXES

G-1 NOTICE D'INFORMATIONS

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, aussi si vous réalisez des travaux (rénovation, démolition) : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !

La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusqu'en 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Les peintures contenant du plomb ne présentent pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

-s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb,

-s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb,

-s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

• Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre ;

• Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;

• Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;

• Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

• Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;

• Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;

• Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

• Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

• Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie).

Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement



Exemples de revêtements dégradés représentant un risque pour la santé. Plaquette d'informations disponible sur : <http://www.sante-sports.gouv.fr>

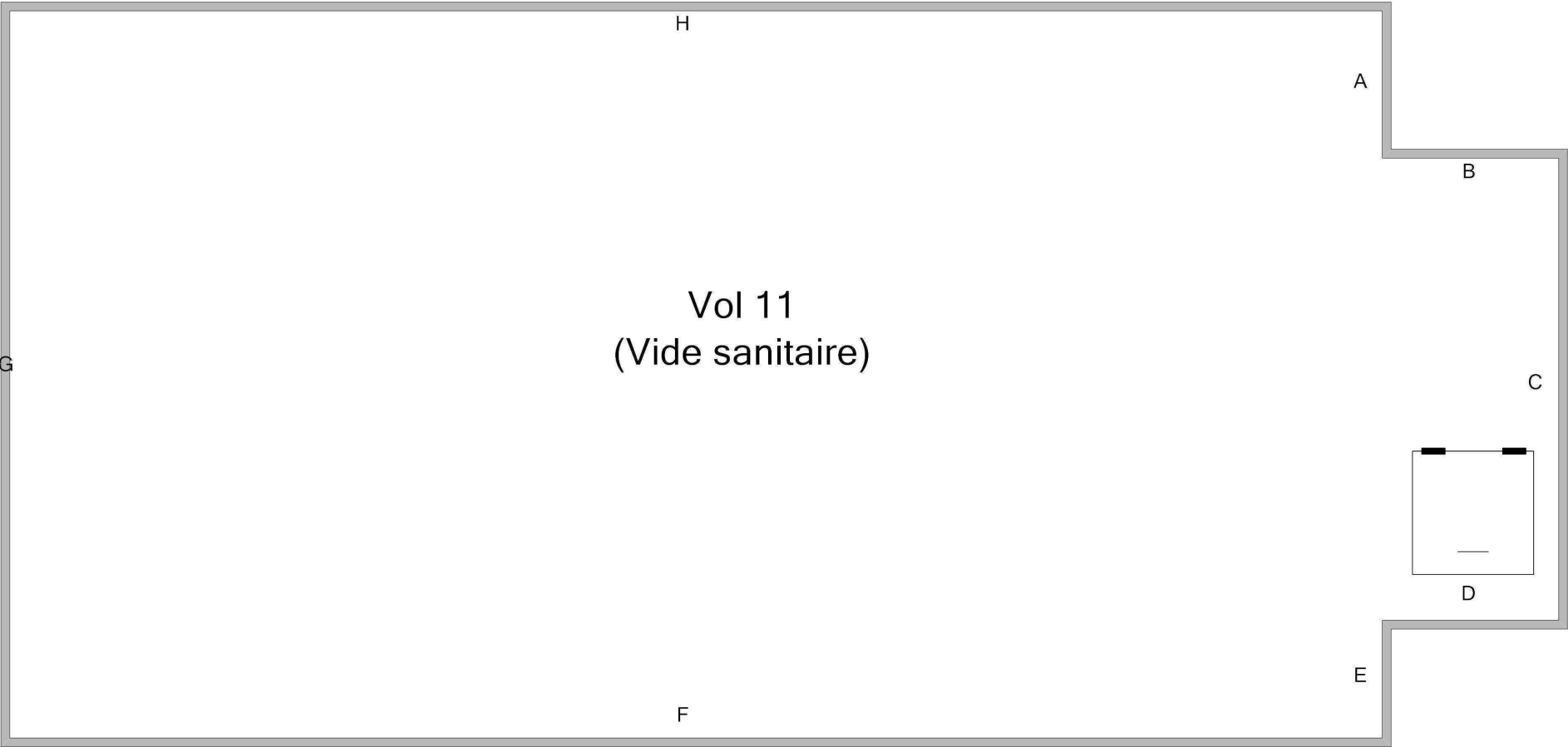
BÂTIMENT ASSOCIATION - PLAN DE REPÉRAGE - COTATION VOLUME				Référence: 0021F000363-1
				Légende
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association	22/08/2024	MAROUF MOHAMED

BÂTIMENT ASSOCIATION - PLAN DE REPÉRAGE - ÉLÉMENTS AVEC ET SANS PLOMB				Référence: 0021F000363-1
Vol 13 (Façade 2)				Légende
				Volume et élément contenant du plomb
AC ENVIRONNEMENT DIAGNOSTICS IMMOBILIERS	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association	22/08/2024	MAROUF MOHAMED

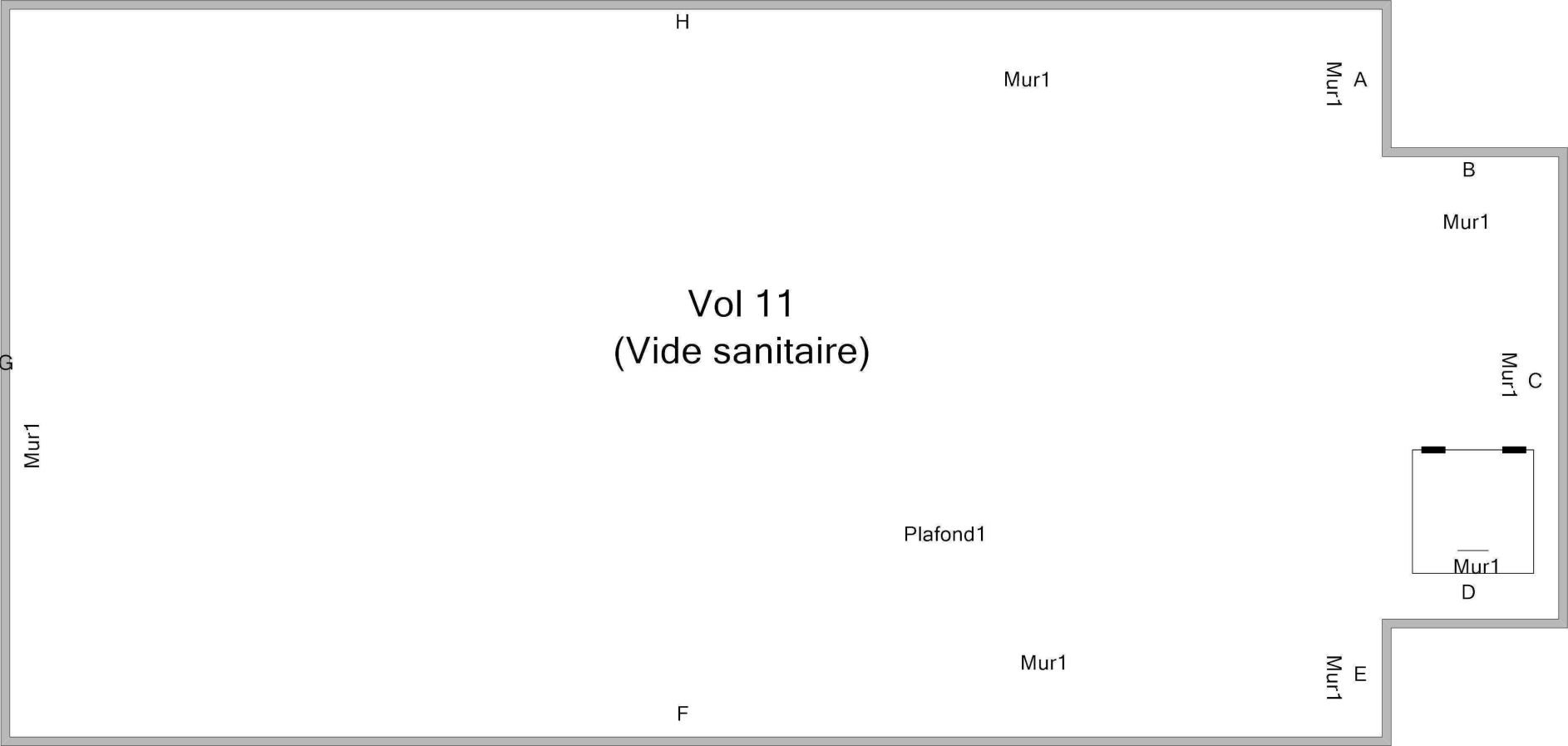
VIDE SANITAIRE - PLAN DE REPÉRAGE - COTATION VOLUME

Référence:
0021F000363-1

Légende



	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association	22/08/2024	MAROUF MOHAMED

VIDE SANITAIRE - PLAN DE REPÉRAGE - ELÉMENTS AVEC ET SANS PLOMB				Référence: 0021F000363-1
				Légende
				Volume et élément contenant du plomb
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	173 Avenue Paul Vaillant - Couturier 93000 BOBIGNY	Tribunal Judiciaire - Bâtiment association	22/08/2024	MAROUF MOHAMED

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance AC 2024 1/2

Assurance AC 2024 2/2

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T : +33 (0) 1 44 05 56 00
F : +33 (0) 1 44 05 56 06



ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° 76208471-30015 couvrant également l'assurance additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mûre
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Énergétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERMT ou ESIRS)
- Certificat de détection - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevé de cotes et plan de réajustement en copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.
- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques ;

HDI Global SE
HDI-Place 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi-global

Händlerregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219628782

Chairman of the Supervisory Board: Tontsen Luse
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph
Becker, Dr. Mubaddir Endriemess, Dr. Christian Hermsmeider,
David Hufn, Dr. Thomas Huber, Claire McDonald

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T : +33 (0) 1 44 05 56 00
F : +33 (0) 1 44 05 56 06



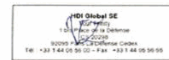
- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Annuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Domages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Domages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2024 au 31/12/2024, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le mercredi 6 décembre 2023 - VU/CPM



HDI Global SE
HDI-Place 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi-global

Händlerregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219628782

Chairman of the Supervisory Board: Tontsen Luse
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph
Becker, Dr. Mubaddir Endriemess, Dr. Christian Hermsmeider,
David Hufn, Dr. Thomas Huber, Claire McDonald

Attestation AC 2024

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné **Mme Dominique BISAGA**, présidente de la **SAS AC ENVIRONNEMENT** (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article L126-26 et L 128-28-1 du même code, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L 1334-5 et L 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L 1334-13 du même code, ainsi que l'ensemble des repérages de l'amiante prévus par le Code de la santé publique et le Code du travail ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L 126-24 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L 134-9 du même code ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L 126-26 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'audit énergétique prévu à l'article L126-28-1 du même code
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L 134-7 du même code.

Ceci s'applique aussi à toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation

Je déclare que la **SAS AC ENVIRONNEMENT** est souscrite d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrite auprès de la compagnie d'assurance **HDI** permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus, ainsi que toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 04/03/2024

Dominique BISAGA

Decollated by:
Dominique BISAGA
00E2B4040B6C469

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
- 35760 ST Grégoire - CPDI5239

Certificat de compétences
Diagnostic Immobilier

N° CPDI5239 Version 008



Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d1.Cert, atteste que :

Monsieur MAROUF Mohamed

Est certifié(e) selon le référentiel ICert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante sans mention
Date d'effet : 10/03/2021 - Date d'expiration : 09/03/2028	Date d'effet : 10/03/2021 - Date d'expiration : 09/03/2028
DPE individuel	Plomb
Date d'effet : 04/09/2023 - Date d'expiration : 03/09/2030	Date d'effet : 22/02/2020 - Date d'expiration : 22/02/2027
Termites	
Eat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1)	Date d'effet : 15/12/2022 - Date d'expiration : 14/12/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies>

Valable à partir du 01/07/2024.



I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

CPE DIFR 11 rev19

ANNEXE: DOCUMENTS

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
- 35760 ST Grégoire - CPDI5239

Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI5239 Version 008

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MAROUF Mohamed

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1)
Date d'effet : 10/03/2021 - Date d'expiration : 09/03/2028	
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1)
Date d'effet : 10/03/2021 - Date d'expiration : 09/03/2028	
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2)
Date d'effet : 04/09/2023 - Date d'expiration : 03/09/2030	
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (3)
Date d'effet : 22/10/2020 - Date d'expiration : 21/10/2027	
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1)
Date d'effet : 15/12/2022 - Date d'expiration : 14/12/2029	

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies>

Valable à partir du 01/07/2024.

Etienne Lamy